



FOAMGLAS[®] FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 22-oct.-2020

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® 56 Adhesive Component B

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00046

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Additif
- Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com
Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721 (only during business hours)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	GiftnotfjensBispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)/Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information Centre/Beaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveneni (Poisons Centre)/Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370

	687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	Giftinformasjonene Giftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).(H317: Non applicable.)--> Respecter la date de péremption.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Ciment portland	266-043-4	65997-15-1	> 50	Skin Irrit 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
Flue dust, portland cement	270-659-9	68475-76-3	1-2	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

- Si les symptômes persistent, consulter un médecin
- EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Contact avec la peau

- Retirer les chaussures et vêtements contaminés
- Doucher et laver au savon et à l'eau
- Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin

Contact oculaire

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Consulter immédiatement un médecin

Ingestion

- Rinse mouth with water (only if the person is conscious)
- Consulter un médecin
- NE PAS faire vomir

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- Provoque de graves lésions des yeux
- Provoque de graves brûlures
- Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements
-
- L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée
- Douleurs abdominales
- Sensation de brûlure
-
- Irritation cutanée

- Skin contact may be irritating, causing erythema (redness) or dermatitis.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Mousse résistant à l'alcool
- Poudre d'extinction
- Jet d'eau (brouillard)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Ininflammable. Non combustible. Danger d'explosions de poussières.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Évacuer le personnel vers des zones sûres. Refroidir les fûts au jet d'eau. Éviter la formation de poussières. Abattre le nuage de poussières au jet d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Éviter le rejet dans l'environnement.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Évacuer le personnel vers des zones sûres
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Éviter le contact avec les yeux et la peau
- Ne pas respirer les poussières
- Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent
- Ventiler la zone affectée
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre
- Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants

Pour les secouristes

- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
- S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs
- Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement • Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage

- Éviter la formation de poussières
- Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

- Abattre le nuage de poussières au jet d'eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Référence à d'autres rubriques
- Voir la section 8 pour plus d'informations
 - Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils relatifs à la manipulation sans danger**
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis
 - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
 - Éviter toute génération de poussières
 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Remarques générales en matière d'hygiène**
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de conservation**
- Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé
 - Tenir à l'écart de l'eau ou de l'air humide
 - Conserver dans des récipients correctement étiquetés
 - Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

- Matières incompatibles**
- Acides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) Aucune donnée disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Ciment portland 65997-15-1 (> 50)		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	1 mg/m ³ TWA (without asbestos fibers and <1% crystalline silicas), alveolar dust)	
Flue dust, portland cement 68475-76-3 (1-2)			TWA: 5 mg/m ³		
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Ciment portland 65997-15-1 (> 50)	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³			TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Ciment portland 65997-15-1 (> 50)			TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	
Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ciment portland 65997-15-1 (> 50)	TWA: 6 mg/m ³				TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Ciment portland 65997-15-1 (> 50)	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³			
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Ciment portland 65997-15-1 (> 50)	TWA: 4 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	

STEL: 12 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate
- Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
- Douches
- Rince-oeils
- Systèmes de ventilation
- Danger d'explosions de poussières
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage**
- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches
 - (EN 166)
- Protection des mains**
- Porter des gants de protection
 - Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
 - Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
 - Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps**
- Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané
- Protection respiratoire**
- Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
- Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs
 - Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	> 12 (DIN 19261) @ 20 deg C (Contact with water)	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	1400 kg/m ³ (@20 deg C)	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité	Water: 1.5 g/L @ 20 deg C	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en COV (%)	0 %	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques N°.
Sensibilité aux décharges statiques N°.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter formation de poussières. Exposition à l'eau. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition SO₂ and CaO above 1450°C

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation	Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).(H317: Non applicable.)--> Respecter la date de péremption.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Flue dust, portland cement		>= 2000 mg/kg (Rat)	

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

- L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
- Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Emballages contaminés

- Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage
- Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets

• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

- Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
- Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV
- 10 13 11 + 10 13 14

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	N°

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre

Ciment portland 65997-15-1	RG 8,RG 10	-
-------------------------------	------------	---

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 22-oct.-2020

Remarque sur la révision Sans objet

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité